



L'AVENIR DES PÊCHES COMMERCIALES CANADIENNES

Objet : Point de vue de l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie concernant l'approche du gouvernement Harper sur l'avenir des pêches commerciales canadiennes

Ce document sera, comme suggéré, envoyé aux gestionnaires du MPO dans le but de compiler les informations transmises et de les comparer avec les réponses des autres organismes, associations de pêcheurs ou qui que ce soit ayant le droit de répondre et d'influencer ce sondage. Suite à l'analyse de ces données, la conclusion devrait, théoriquement, refléter le plan de gestion que préconisera Pêches et Océans Canada pour les prochaines années. Si l'on a bien compris le processus, la démarche elle-même est quelque peu discutable.

Pour faire suite à la rencontre du 24 janvier 2012 qui s'est tenue à Québec et à laquelle nous avons été invités, voici le point de vue de l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie Inc.

1. La base structurelle de notre industrie

Il y a deux principes directeurs acceptés par Pêches et Océans Canada qui régissent notre philosophie de développement pour l'industrie de la pêche et qui sont à la base de toutes activités socioéconomiques et socioculturelles des communautés côtières gaspésiennes, elles en sont imprégnées depuis des générations :

- Le premier est celui du pêcheur capitaine propriétaire
- Le deuxième est celui de la séparation des flottilles

Le premier principe autorise le pêcheur à être capitaine et propriétaire de son entreprise ce qui lui permet de gérer ses activités de pêche en partenariat avec le MPO et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Le deuxième principe, celui de la séparation des flottilles, signifie que, normalement, les industriels de la transformation ne peuvent pas faire l'acquisition de permis de pêche et devenir propriétaires d'entreprises de pêche couvrant le secteur de la capture.

Notre inquiétude concernant la nouvelle stratégie du gouvernement Harper sur le remodelage de l'industrie de la pêche provient de la recherche d'une totale déréglementation, de l'abolition

des principes établis, principes qui d'une certaine manière, et ce même depuis la crise sur la pêche au poisson de fond en 1993, ont stabilisé la gestion de cette industrie.

Nous craignons que cette nouvelle politique du gouvernement Harper ne favorise l'acquisition des permis de nos pêcheurs par les grandes entreprises de transformation. Des contingents de poisson et de tous les autres produits de la mer ainsi capturés dans nos eaux iront au profit des grandes sociétés industrielles du Canada ou de pays étrangers au détriment de nos collectivités, de notre économie et de notre culture maritime.

Nous formulerons ici une réponse sur plusieurs règlements d'ordre capital pour notre industrie. Nous allons, par tous les moyens à notre disposition, faire en sorte que les deux principes directeurs énoncés précédemment demeurent la base de notre développement surtout pour le Québec. Nous reconnaissons l'énorme travail et l'appui des dernières années de la part des gestionnaires du MPO et de la communauté scientifique. Bien que souvent en désaccord sur la manière de faire les choses, nous partageons un point en commun : la nécessité de gérer les pêches dans un souci de conservation de la ressource, dans un cadre de développement durable. Nous sommes de plus en plus convaincus de l'importance du principe de cogestion des pêches - pêcheurs, gestionnaires et scientifiques. Je mentionnerai également l'appui non négligeable de nos élus et organismes de développement locaux.

2. Garder le plan de gestion du MPO, maintenir le statu quo

L'approche de modernisation des pêches préconisée nous inquiète parce qu'elle modifie un plan d'action établi par le MPO en collaboration avec les pêcheurs et les scientifiques, un travail de longue haleine qui a conduit à une certaine stabilité de notre industrie, une politique de gestion qui favorise la stabilisation des ententes de partage et l'utilisation de plans de gestion intégrés pluriannuels fondés sur les avis scientifiques. Oui, nous sommes d'accord pour une gestion dans le cadre d'une approche de développement durable, oui à l'approche précaution pour soutenir la durabilité des pêches, notre inquiétude vient de l'approche uniformisée à l'échelle nationale en matière de gestion des pêches, la simplification des règles et des mesures de gestion dans un contexte commercial propice à la prospérité économique du XXI^e siècle. Nous croyons au maintien du **statu quo** dans la politique de gestion de nos ministères des Pêches respectifs. Les gestionnaires du MPO et les scientifiques, en collaboration avec l'industrie (pêcheurs), ont énormément travaillé depuis 1993, année du premier moratoire sur le poisson de fond, à réformer la gestion des pêches par la mise en place de plans de gestion intégrée, la cogestion est une formule qui marche, il suffit de poursuivre l'exercice, sans plus. L'exploitation de la pêche appartient aux pêcheurs et le développement de cette industrie doit nécessairement passer par eux et leurs associations. Il faut garder la gestion et le développement des pêches au niveau du peuple et des communautés côtières. L'aspect humain dans la formule devrait devenir un principe de base et exclure toute possibilité d'exploitation par le biais des très grosses entreprises.

3. La crédibilité des gestionnaires et des scientifiques

Depuis que le gouvernement Harper est au pouvoir, ses interventions pour motiver le développement de notre industrie n'ont pas toujours été dignes de mention, surtout durant le règne de Madame Gail Shea qui avait choisi de donner des parts de contingents de crevette du golfe du Saint-Laurent à des associations de pêcheurs de l'île du Prince-Édouard et de la

Nouvelle-Écosse n'ayant ni historique ni infrastructure de capture, tout cela au détriment des pêcheurs du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Voilà qu'on veut maintenant revoir la redistribution des parts historiques du flétan de l'Atlantique sans tenir compte du travail laborieux réalisé par les gestionnaires du MPO. Le gouvernement ne trouvera pas de meilleur moyen pour discréditer le professionnalisme de ses fonctionnaires. Il en va de même pour le travail des scientifiques avec lequel nous sommes parfois en désaccord, ceci ne nous empêchant cependant pas d'être persuadés de la nécessité de maintenir les projets scientifiques déjà en place. Il est important de poursuivre la recherche sur l'état de santé de la ressource et sur la durabilité de l'exploitation de celle-ci.

Nous craignons des coupures dans les budgets d'exploitation pour la gestion du MPO et pour les sciences. Le danger est de revenir à la case zéro, revenir à la situation de crise de 1993. Il ne faut pas non plus oublier le MAPAQ qui travaille étroitement avec le MPO dans tout ce qui touche la rationalisation des entreprises de pêche. L'impact d'un changement de politique visant une déréglementation importante du secteur de la pêche aura un effet dévastateur sur la politique conjointe de rationalisation des deux gouvernements, fédéral et provincial.

4. La situation des phoques dans le golfe du Saint-Laurent

Le phoque est un sujet d'une importance capitale pour l'avenir économique de notre industrie. Le pouvoir qu'a cette espèce sur l'économie de nos régions est presque hors de toute logique. Ce n'est plus un secret pour personne que la population de phoques dans le golfe du Saint-Laurent est devenue une grande menace pour notre industrie à moyen et à long terme. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de gérer cette crise rapidement au profit d'une économie marine stable. L'appellation de gestion écosystémique de la ressource prend ici tout son sens. Une gestion équilibrée de cette ressource s'impose rapidement.

5. Le créneau de la commercialisation

Nous croyons que, dans le futur, pour contribuer à une gestion plus efficace des pêches et encourager une stratégie commerciale efficiente, il faudra introduire un intervenant à la grande table des penseurs de l'industrie de la pêche. On a une très grande expertise en matière d'exploitation et de transformation de la ressource. Nous avons, pour ainsi dire, beaucoup d'historique dans la gestion du secteur primaire et secondaire, mais très peu d'expertise en collaboration avec le secteur tertiaire, celui de la commercialisation des produits de la mer. Il n'y a pas de représentants qui planifient avec les autres acteurs de l'industrie - gestionnaires, pêcheurs ou transformateurs - de vrais représentants de la commercialisation, comme des représentants de grandes chaînes alimentaires spécialisées dans le commerce et la distribution des produits de la mer, des gens qui possèdent une véritable expertise sur les produits, sur la tendance des consommateurs nationaux ou internationaux. La transformation travaille beaucoup avec des représentants aux ventes, mais ce n'est pas vraiment leur champ d'expertise. On aurait tout intérêt à inclure des représentants de l'industrie au niveau de la commercialisation dans toute planification commerciale et il y a fort à parier que l'économie des pêcheurs et des industriels de la transformation en sera affectée de manière très positive.

6. Les groupes autochtones

La place et la légitimité des groupes autochtones dans l'industrie de la pêche sont indéniables, mais ce, en toute conformité avec leurs droits ancestraux et la reconnaissance de ceux-ci du point de vue constitutionnel comme, par exemple, par le jugement Sparrow.

Nous croyons que le gouvernement du Canada doit tout mettre en œuvre pour favoriser l'intégration des groupes autochtones en favorisant une formation adéquate et un transfert de connaissances plus appropriés au profit du développement de leurs communautés.

La nouvelle vision du gouvernement canadien concernant les groupes autochtones nous inquiète du fait qu'il semble vouloir se servir de leur inexpérience pour industrialiser à outrance leur pourvoir encore mal compris sur le développement de notre industrie et d'en faire, trop rapidement, des partenaires privilégiés de multinationales ou presque. Notre suggestion en ce sens est de permettre un rapprochement entre groupes autochtones et non-autochtones afin de promouvoir une stratégie commune de développement de la pêche, une sorte de plan directeur qui unirait les deux groupes dans un partenariat d'intérêts communs. Ce qui se passe actuellement entre les deux groupes est quelque peu malsain et sert mal la cause de chacun.

7. Conclusion

Il y a fort à parier que le modèle de gestion des pêches que cherche à mettre sur pied le gouvernement actuel favorisera les gros industriels au détriment des populations côtières. Il y a moyen de faire autrement et de tout de même développer les marchés nationaux et jouer un rôle dans l'économie mondiale. Il ne faut surtout pas tenter de réinventer la roue en portant préjudice à tous ceux qui travaillent depuis plusieurs années à l'amélioration d'un plan que beaucoup ont contribué à mettre en place et qui sert la cause de l'industrie de la pêche et du développement durable. Les associations peuvent effectivement jouer un rôle très important, mais que ce rôle ne doit pas seulement être une sorte de stratégie pour faire passer une nouvelle forme de gestion inadaptée à la réalité du terrain. On ne peut pas non plus reporter la responsabilité des plans de gestion sur le dos des associations uniquement dans le but de couper du budget dans les ressources humaines des scientifiques et autres fonctionnaires du MPO. Si tel est le cas, les associations demanderont du budget supplémentaire en conséquence du surplus de travail que cela occasionnera. Les associations doivent assurément prendre davantage de responsabilités au niveau des plans de gestion et des décisions sur la gestion de la ressource, mais cela ne doit pas se décider que par le biais de sondages et d'un semblant de processus de consultation « démocratique » auprès de l'industrie pour faire une belle image. Nous avons un modèle qui n'est pas parfait, mais il donne des résultats qui font l'affaire de la plupart des gens de l'industrie. Ce qu'il faut, c'est l'améliorer, le perfectionner, il faut que pêcheurs, transformateurs, représentants de la commercialisation et ceux des nations autochtones soient des acteurs importants en compagnie des gestionnaires des ministères des Pêches. La meilleure formule serait l'élaboration d'un plan directeur du développement de l'industrie de la pêche par le biais de tous ses partenaires. Il faut que le gouvernement fédéral

investisse dans la recherche et dans l'innovation technologique. Il faut un plan de développement qui fait consensus dans l'industrie nationale, entre toutes les provinces.

Ceci complète le point de vue de l'Association des capitaines propriétaires de la Gaspésie, une association dynamique qui veut collaborer à tout projet important pouvant influencer l'avenir de l'industrie de la pêche dans le golfe du Saint-Laurent et dans le Canada Atlantique.

Jean-Pierre Couillard
Directeur général